



COMMISSION DES CALENDRIERS

Procès-Verbal n°2

Réunion du :	Jeudi 04 septembre 2025
Président :	M. Laurent OZENDA
Délégué du C.D.	M. Jean-Paul RUIZ
Secrétaire :	M. Jacky VAN DRIESSCHE
Présents :	MM. Jean Pierre ROSITO – Jean Claude SIMION

ORDRE DU JOUR

- Contrôle des feuilles d'horaires des journées des 13 et 14 septembre 2025

FEUILLES D'HORAIRES NON PARVENUES

Week-end du 13 et 14 septembre 2025

Amende financière de 20 €

- S.P.C. COGOLINOIS 1 : CHAMP U 19 D1 POULE A (51384.1) – CHAMP U 14 D1
- FC TOURVAIN : CHAMP U 19 D1 POULE A (51385.1)
- TOULON TREMLIN 1 : CHAMP U 19 D1 POULE B (51317.1)
- US ST MANDRIER 1: CHAMP U 17 D1 (50778.1)
- ENT.EFC SEYNOIS : CHAMP U 17 D1 (50776.1) – CHAMP U 15 D2
- CLARET MONTETY: CHAMP U 16 D2 (50973.1)
- US CARQUEIRANNE CRAU 21 : CHAMP U 14 D1 (51172.1)
- O. DE ST MAXIMIN 1 : CHAMP U 15 D2 (51108.1) –
- F.C. VIDAUBAN 1 : COUPE DU VAR SENIORS (51262.1)
- E.S. CAMPS 1 : COUPE DU VAR SENIORS (51257.1)
- A.S. STE MUSSE 1 : COUPE DU VAR SENIORS (51264.1)
- F.C. TOULON OUEST : COUPE DU VAR SENIORS (51261.1)

CLUBS AYANT CONVOQUES LE SAMEDI UNE EQUIPE NE POUVANT JOUER QUE LE DIMANCHE

(Amende financière de 8€)

Adresser une nouvelle convocation pour le dimanche au club et au District

- NEANT

*Prochaine Réunion
Jeudi 11 septembre 2025*

Le Président : Laurent OZENDA
Le Délégué du C.D : Jean-Paul RUIZ
Le Secrétaire : Jacky VAN DRIESSCHE